

M. Humphrey, Mesdames et Messieurs,

C'est un plaisir pour moi d'être aujourd'hui parmi vous à l'occasion de votre neuvième Conférence annuelle sur les droits de la personne et la politique étrangère. Ce thème a préoccupé, et souvent déconcerté, les gouvernements de tous les pays occidentaux. C'est pourquoi je vous suis reconnaissant de m'avoir donné l'occasion de vous exposer la perspective dans laquelle nous avons abordé cette question des plus difficiles et des plus chargées de sens.

Permettez-moi tout d'abord d'affirmer que la première responsabilité des technocrates a toujours été de protéger et de promouvoir l'intérêt national et de mener en conséquence les relations avec les autres pays. Toutefois, le vingtième siècle nous aura au moins appris, à défaut d'autres choses, que la poursuite égoïste de son propre avantage politique ou économique conduit droit au désastre. Cette attitude peut certes être avantageuse à court terme, mais tout le monde est perdant en définitive lorsque les avantages d'une nation sont acquis aux dépens d'une autre nation. Il en résulte invariablement une guerre, que celle-ci soit militaire ou commerciale. Et même lorsque vous gagnez, en fait vous perdez. En cette ère d'interdépendance, les nations partagent les conséquences tant de la victoire que de la défaite.

Ainsi, ce siècle nous a appris que la communauté mondiale est mieux gérée collectivement que par une poignée d'États puissants qui se font concurrence les uns aux autres. En cette fin de siècle et jusqu'au début du siècle prochain, nous devons nous attacher à la direction que nous aimerions voir prendre par la communauté mondiale. Mais n'ayons pas d'illusions. Le monde n'est pas d'accord sur cette question; les idéologies s'affrontent, quelquefois sauvagement, au sujet du droit de déterminer comment nous devrions tous vivre.

Par conséquent, l'intérêt du Canada est plus qu'une question d'avantages politiques et économiques. Il consiste à s'assurer que l'environnement international évolue de façon compatible avec nos valeurs fondamentales, de déterminer comment les êtres humains devraient se traiter les uns les autres, comment ils devraient être traités par l'État et comment les États devraient se traiter les uns les autres.